



COMMUNE DE COULAURES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 8 Janvier 2016

L'an deux mil seize, le 8 janvier

Le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Madame Karine von Doringk, 1^{ère} adjointe de Madame le Maire, Corinne DUCROCQ, excusée.

Date de convocation : 31 décembre 2015

Heure d'ouverture de séance : 19h40

<u>Nombre de membres</u>	
En exercice :	15
Présents :	12
Votants :	15
Pouvoir :	03

Présents : Karine VON DORINGK, Alain FAYOL, Jean-Michel BOURGUIGNON, Christian BERTRAND, Philippe GALLET, Kornelius GOUDAPPEL, Yohan MARECHAL, Martine MONEIN, Jacqueline RIMMER, Fabienne ROUSSEAU, Jean-François THOMASSON, Jean MARCHAND.

Absents excusés : Corinne DUCROCQ, Cédric CARRU, Stéphane VAYSSIERES.

Mme von Doringk demande à l'assemblée s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la dernière séance du conseil.

Il n'y a aucune remarque de la part des élus.

Madame von Doringk demande au Conseil Municipal, qui l'accepte, l'autorisation de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour. Il sera traité en point N° 9.

1) Modification du tarif du barnum pour lequel l'engagement de commande et de règlement avait été délibéré lors du Conseil Municipal du 13 Novembre 2015. Délibération.

Madame von Doringk explique à l'Assemblée délibérante qu'une erreur s'est glissée lors de la séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2015 (voir délibération 2015/11-84).

Le prix du barnum à un tarif préférentiel est, en fait, de 3 180.00 € T.T.C. (4 455.29 € tarif normal - 1 805.29 € de remise = 2 650.00 € H.T.).

La commune l'achèterait, récupérerait la TVA (521.65 €) et le Comité des Fêtes participerait à hauteur de 1 500 €, sous forme d'un don.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, d'acheter un barnum qui sera utilisé par la commune et le Comité des Fêtes au tarif de 3 180.00 € T.T.C. et accepte le chèque de 1500 € du Comité des Fêtes.
- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 15

2) Délibération pour la prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Principal prévisionnel de 2016.

Madame von Doringk explique que préalablement au vote du budget primitif 2016, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, que dans la limite des 25% des dépenses effectuées en 2015.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre 2016, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2015.

- Achat d'une bâche : ALTRAD COLLECTIVITES
- Mise en place de containers semi-enterrés : SARL CHATEAU Jérôme et fils
- Kit embrayage tracteur : SORGES MOTOCULTURE
- Matériel pour WC école : SO.DI.CO
- Panneaux puisards d'incendie : SIGNALISATION 24

Ainsi, après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide**, à l'unanimité de ses membres, d'autoriser le mandatement des dépenses d'investissement 2016, et ce, avant le vote du budget principal prévisionnel 2016.
- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 15

3) Nomination d'un représentant à la journée de formation du 19 janvier 2016 concernant les mises en place des PEDT dans les écoles.

Madame von Doringk explique à l'Assemblée Délibérante qu'une journée départementale de rencontre et d'échange de pratique sur la mise en œuvre des PEDT (Projet Educatif Territorial) est prévue au Foyer socio-culturel de Trélissac le mardi 19 Janvier 2016.

Madame Corine Laubuge - ATSEM à l'école de Coulaures est inscrite à cette journée destinée aux coordinateurs mais la présence d'un élu est souhaitée pour permettre une participation en binôme.

Monsieur Jean-Michel Bourguignon, délégué communal à la vie scolaire, accompagnera Madame Corine Laubuge à cette journée départementale.

4) Délibération pour autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires en vue de contracter un emprunt relais dans l'attente des subventions concernant la restauration de l'église et l'aménagement du bourg et l'autoriser à signer le prêt correspondant à la meilleure offre.

Madame von Doringk explique que les subventions du Conseil Départemental attendues pour les travaux réalisés à Coulaures (restauration intérieure de l'église et aménagement du bourg et des places) ne seront pas versées avant une voire deux années. Dans l'attente et afin de régler les factures correspondantes, Madame le Maire a contacté 3 banques qui ont fait une proposition de prêt relais pour 120 000 €.

Madame von Doringk présente ces 3 offres qui émanent de la Caisse d'Epargne, du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel.

La plus intéressante est celle de la Caisse d'Epargne.

Madame le Maire doit rencontrer le Trésorier à la fin du mois de janvier afin d'estimer au plus juste la somme réelle à emprunter.

Le Conseil Municipal se demande si la proposition de la Caisse d'Epargne sera maintenue d'ici là.

Madame von Doringk répond que la banque est avertie et qu'elle a donné son accord à Madame le Maire.

Ainsi, après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide**, à l'unanimité de ses membres, d'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires en vue de contracter un emprunt relais dans l'attente des subventions concernant la restauration de l'église et l'aménagement du bourg et l'autorise à signer le prêt correspondant à la meilleure offre.
- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 15

5) Débat sur les nouvelles conditions d'attribution de la subvention accordée aux familles dans le cadre d'un voyage pédagogique effectué par leur (s) enfant(s).

Madame von Doringk rappelle, à la demande de Madame le Maire, que Kees Goudappel avait émis l'idée lors d'un précédent Conseil Municipal de débattre autour de nouvelles conditions éventuelles d'attribution de cette subvention ; En effet, le nombre de demande va croissant. Il est de plus en plus fréquent que des demandes pour les lycéens, soient faites.

Jackie Rimmer intervient pour proposer que soit maintenu le forfait maximum de 300 € et que, dans le cas où celui-ci ne serait pas complètement utilisé sur un exercice donné, la somme restante soit provisionnée pour l'exercice suivant. Dans ce cas, il serait tout à fait possible d'accepter des demandes supplémentaires.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres de maintenir le versement d'une aide uniquement aux collégiens pour un montant maximum budgétisé de 300 € par an, divisé par le nombre d'enfants demandeurs.

6) Etude de la demande de soutien financier de la part d'une administrée concernant sa nouvelle entreprise.

Madame von Doringk informe l'Assemblée Délibérante qu'une administrée a écrit à la Mairie pour demander une aide afin de financer sa formation dans le but ultime de créer une entreprise.

Le Conseil Municipal est sensible à cette initiative et salue sa motivation. Cependant, il considère que ce n'est pas le rôle de la commune de financer cette formation. Il propose de l'orienter vers des institutions plus adaptées comme le Conseil Départemental et le CCAS et de la mettre en rapport avec Monsieur Pinault (Président du CCAS) ou Madame la Conseillère Départementale, Annie Sedan.

Pour l'Assemblée Délibérante, s'agissant d'une personne physique, il lui est difficile de proposer une aide financière.

Toutefois, le Conseil Municipal pourrait envisager la création d'un fond de solidarité, dans le cas d'une demande d'aide sociale et dans le cas où le CCAS n'interviendrait pas.

7) SDE 24 : Délibération pour autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à la convention initiale de transfert de compétences Eclairage Public.

Délibération pour autoriser Madame le Maire à signer, dans le cadre de la refacturation à la collectivité, la convention tripartite relative à la mise en œuvre du prélèvement pour le paiement des dépenses.

Madame von Doringk donne la parole à Monsieur Christian Bertrand qui explique que, toujours dans le cadre de la mutualisation des coûts énergétiques (voir délibération 2015/04-28), le SDE24 recevra en 2016 les factures de Direct Energie concernant l'éclairage public de Coulaures et nous les refacturera.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide**, à l'unanimité de ses membres, d'autoriser Madame le Maire à signer, dans le cadre de la refacturation à la collectivité, la convention tripartite relative à la mise en œuvre du prélèvement pour le paiement des dépenses.

- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 15

8) Calendrier prévisionnel des manifestations prévues en 2016.

Madame von Doringk donne le planning 2016 des manifestations municipales :

- Samedi 16/01 : cérémonie des vœux à 11h30
- Samedi 30/01 : accueil des nouveaux arrivants à 10h. Pot de bienvenue à 11h30
- Samedi 12/03 : inauguration de l'église à 11h30
- Samedi 23/04 : repas de l'amitié à 12h
- Dimanche 24/04 : bénédiction de l'église
- Samedi 21/05 : chants corses
- Vendredi 03/06 : inauguration du bourg à 17h
- Samedi 02/07 : nuit des églises
- Jeudi 28/07 : concert orchestre symphonique
- Lundi 15/08 : Fête de l'Oie

Fin 2016 ou début 2017, une réunion avec toutes les associations pourrait être organisée afin que chacun donne les dates prévisionnelles de ses futurs animations et manifestations de l'année.

9) Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre signé avec Madame RAMAT, architecte des travaux de restauration intérieure de l'église de Coulaures - Délibération.

Mme von Doringk explique la nécessité de réaliser un avenant au contrat de Maîtrise d'œuvre signé avec Madame Martine RAMAT, architecte des travaux de restauration de l'église Saint-Martin de Coulaures.

En effet, il y est stipulé que le montant de sa rémunération est arrêté à 18 729.36 € T.T.C. pour la tranche ferme (Diagnostic et Avant-projet).

En ce qui concerne le montant de la tranche conditionnelle (études de projet, assistance contrat de travaux, visa des études d'exécution, direction des travaux et assistance lors des Opérations de réception), la rémunération est calculée sur la base de 8% du montant prévisionnel HT (230 095.00 €) arrêté à l'issue de la phase Avant-Projet, soit 22 089.12 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide**, à l'unanimité de ses membres, de signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre, précisant le montant des honoraires à percevoir par Madame RAMAT, soit 22 089.12 € T.T.C., pour la tranche conditionnelle.

Détail du vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 15

Questions diverses

- Monsieur Bertrand annonce que le Syndicat Vallée de l'Isle va construire un château d'eau à L'Age afin de pouvoir réagir en cas de sécheresse ou d'incendie. Il va enlever la conduite d'eau route d'Antissac.
- Madame von Doringk informe l'Assemblée Délibérante que Monsieur Pierre Roche de l'Association Chrétiens d'Orient, qui était intervenu lors du Conseil Municipal du 13 novembre, a envoyé un mail pour indiquer que l'opération d'accueil de réfugiés syriens se ferait dans une autre ville que Coulaures.
- Elle fait également part d'un mail de parents très satisfaits, qui remercient le Conseil Municipal, pour l'aide accordée à leur fils afin de financer son voyage scolaire en Angleterre (voir CM du 10 décembre 2015).
- Madame von Doringk, en tant que déléguée du SMCTOM, présente une proposition de commande de gobelets en plastique réutilisables. Ces gobelets sont déjà utilisés par de nombreuses associations, ce qui évite les déchets lors des manifestations. En effet, le prix d'achat par gobelet serait de 0.48€ avec logo. Chaque utilisateur donnerait une consigne de 1€, qui serait conservée en cas de non-restitution du gobelet.
- Madame Monein se désole que les conteneurs débordent et n'aient pas été vidés suite aux Fêtes de fin d'année. Madame von Doringk va faire remonter l'information au SMCTOM. De plus, Madame Monein pense qu'un changement dans la collecte est à envisager. En effet, les bacs de déchets recyclables sont collectés tous les 15 jours. Or, les usagers recyclent de plus en plus et une tournée hebdomadaire est à souhaiter. De plus, même si depuis 2008 les conteneurs sont doublés à partir du mois de Mai en prévision des nombreux vacanciers présents en Dordogne, il est toutefois nécessaire de prévoir une collecte hebdomadaire également à cette période-là.

Fin de séance : 21h15.

- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 15

8) Calendrier prévisionnel des manifestations prévues en 2016.

Madame von Doringk donne le planning 2016 des manifestations municipales :

- Samedi 16/01 : cérémonie des vœux à 11h30
- Samedi 30/01 : accueil des nouveaux arrivants à 10h. Pot de bienvenue à 11h30
- Samedi 12/03 : inauguration de l'église à 11h30
- Samedi 23/04 : repas de l'amitié à 12h
- Samedi 21/05 : chants corses
- Vendredi 03/06 : inauguration du bourg à 17h

Fin 2016 ou début 2017, une réunion avec toutes les associations pourrait être organisée afin que chacun donne les dates prévisionnelles de ses futures animations et manifestations de l'année.

9) Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre signé avec Madame RAMAT, architecte des travaux de restauration intérieure de l'église de Coulaures - Délibération.

Mme von Doringk explique la nécessité de réaliser un avenant au contrat de Maîtrise d'œuvre signé avec Madame Martine RAMAT, architecte des travaux de restauration de l'église Saint-Martin de Coulaures.

En effet, il y est stipulé que le montant de sa rémunération est arrêté à 18 729.36 € T.T.C. pour la tranche ferme (Diagnostic et Avant-projet).

En ce qui concerne le montant de la tranche conditionnelle (études de projet, assistance contrat de travaux, visa des études d'exécution, direction des travaux et assistance lors des Opérations de réception), la rémunération est calculée sur la base de 8% du montant prévisionnel HT (230 095.00 €) arrêté à l'issue de la phase Avant-Projet, soit 22 089.12 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide**, à l'unanimité de ses membres, de signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre, précisant le montant des honoraires à percevoir par Madame RAMAT, soit 22 089.12 € T.T.C., pour la tranche conditionnelle.

Détail du vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 15

Questions diverses

- Monsieur Bertrand annonce que le Syndicat Vallée de l'Isle va construire un château d'eau à L'Age afin de pouvoir réagir en cas de sécheresse ou d'incendie. Cela permettra de supprimer une des 2 conduites de la route d'Antissac, où l'on constate des casses fréquentes dues aux mouvements de terrain.
- Madame von Doringk informe l'Assemblée Délibérante que Monsieur Pierre Roche de l'Association Chrétiens d'Orient, qui était intervenu lors du Conseil Municipal du 13 novembre, a envoyé un mail pour indiquer que l'opération d'accueil de réfugiés syriens se ferait dans une autre ville que Coulaures.
- Elle fait également part d'un mail de parents très satisfaits, qui remercient le Conseil Municipal, pour l'aide accordée à leur fils afin de financer son voyage scolaire en Angleterre (voir CM du 10 décembre 2015).
- Madame von Doringk, en tant que déléguée du SMCTOM, présente une proposition de commande de gobelets en plastique réutilisables. Ces gobelets sont déjà utilisés par de nombreuses associations, ce qui évite les déchets lors des manifestations. En effet, le prix d'achat par gobelet serait de 0.48€ avec logo. Chaque utilisateur donnerait une consigne de 1€, qui serait conservée en cas de non-restitution du gobelet.
- Madame Monein se désole que les conteneurs débordent et n'aient pas été vidés suite aux Fêtes de fin d'année. Madame von Doringk va faire remonter l'information au SMCTOM. De plus, Madame Monein pense qu'un changement dans la collecte est à envisager. En effet, les bacs de déchets recyclables sont collectés tous les 15 jours. Or, les usagers recyclent de plus en plus et une tournée hebdomadaire est à souhaiter. De plus, même si depuis 2008 les conteneurs sont doublés à partir du mois de Mai en prévision des nombreux vacanciers présents en Dordogne, il est toutefois nécessaire de prévoir une collecte hebdomadaire également à cette période-là.

Fin de séance : 21h15.